

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 04 mai 2026

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
04/05/2026	DE_2026_012	CFU 2025 - BUDGET COMMUNE	
04/05/2026	DE_2026_013	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET COMMUNE	
04/05/2026	DE_2026_014	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026	
04/05/2026	DE_2026_015	BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE	
04/05/2026	DE_2026_016	CFU 2025 - BUDGET EAUX	
04/05/2026	DE_2026_017	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET EAUX	
04/05/2026	DE_2026_018	BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET EAUX	
28/04/2026	DE_2026_019	BUDGET COMMUNE - FONGIBILITE DES CREDITS	
04/05/2026	DE_2026_020	FONDS VERTS - REHABILITATION CHAUFFAGE de la Salle des Fêtes	
06/05/2026	DE_2026_021	ATTRIBUTION D'un nom à l'ESPACE ASSOCIATIF - "Jacky HEROUART"	
04/05/2026	DE_2026_022	ADHESION au groupement de commandes "SOLUTIONS INFORMATIQUES ET CONNECTIVITES"	
28/04/2026	DE_2026_023	CONVENTION avec ECTI pour la création du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
28/04/2026	DE_2026_024	ADRESSAGE - Convention avec La Poste	
04/05/2026	DE_2026_025	ELECTION DES DELEGUES DE LA TE80	
28/04/2026	DE_2026_026	ELECTIONS DES DELEGUES pour la révision des LISTES ELECTORALES	
28/04/2026	DE_2026_027	ELECTION des délégués du CCID - Commission Communale des Impôts directs	

Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_012**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	13
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur HEROUART Michel.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CFU 2025 - BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	420 134,79	0,00	188 041,54	0,00	608 176,33
Opérations exercice	950 682,04	1 060 612,41	582 835,24	259 419,03	1 533 517,28	1 320 031,44
Total	950 682,04	1 480 747,20	582 835,24	447 460,57	1 533 517,28	1 928 207,77
Résultat de clôture		530 065,16	135 374,67			394 690,49
Restes à réaliser	0,00	0,00	335 587,84	393 125,64	335 587,84	393 125,64
Total cumulé	0,00	530 065,16	470 962,51	393 125,64	335 587,84	787 816,13
Résultat définitif		530 065,16	77 836,87			452 228,29

TIRMARCHE Ghislain se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par HEROUART Michel, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par TIRMARCHE Ghislain, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur HEROUART Michel

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_013**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 530 065,16 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	420 134,79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	135 374,67
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	109 930,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	530 065,16
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	530 065,16
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	77 836,87
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	
Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT (reporté déficit) compte 001	- 135 374,67
B. RESULTAT AU 31/12/2025	
Résultat de FONCTIONNEMENT (Reporté Excédent) compte 002	452 228,29

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_014**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et vote par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, le maintien des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2026, comme suit :

Taxe	Taux Actuels	BASES	TAUX VOTES	Produits attendus
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	75,38	614 400	75,38	463 135
TAXE FONCIERE NON BATIES (TFNB)	65,37	24 906	65,37	24 906
TAXE D'HABITATION	19,91	16 400	19,91	3 265
TOTAL				491 306

Permettant un produit fiscal attendu de 491 306 €uros.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance
Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance
Madame DUROZELLE Delphine



L'ETOILE - COMMUNE

Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_015**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUPONT Martine** Madame **DUROZELLE Delphine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **DUROZELLE Delphine** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 - COMMUNE

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune : **BUDGET PRINCIPAL**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune **BUDGET PRINCIPAL** pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 593 530,09

En dépenses à la somme de : 2 593 530,09

ARTICLE 2 : D'adopter le budget (par 12 voix **POUR** et voix **CONTRE**) par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
012	Charges de personnel, frais assimilés	487 000,00
023	Virement à la section d'investissement	96 945,34
042	Section à section	9 784,00
65	Autres charges de gestion courante	336 034,00
66	Charges financières	20 000,00
67	Charges spécifiques	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 920,00
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 408 467,58

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	452 228,29
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	41 180,00
73	Impôts et taxes	67 849,04
731	Fiscalité locale	492 538,00
74	Dotations et participations	328 672,25
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 408 467,58

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	135 374,67
16	Emprunts et dettes assimilées	32 507,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 017 180,84
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 185 062,51

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	96 945,34
024	Produits des cessions d'immobilisations	255 000,00
040	Section à section	9 784,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	146 207,53
13	Subventions d'investissement	477 125,64
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 185 062,51

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_016**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	13
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **HEROUART Michel**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUPONT Martine** Madame **DUROZELLE Delphine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **DUROZELLE Delphine** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CFU 2025 - BUDGET EAUX

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 352,43	0,00	0,00	37 132,59	11 352,43	37 132,59
Opérations exercice	6 249,14	4 688,12	0,00	6 249,14	6 249,14	10 937,26
Total	17 601,57	4 688,12	0,00	43 381,73	17 601,57	48 069,85
Résultat de clôture	12 913,45			43 381,73		30 468,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	12 913,45	0,00	0,00	43 381,73	0,00	30 468,28
Résultat définitif	12 913,45			43 381,73		30 468,28

M **TIRMARCHE Ghislain**, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par **HEROUART Michel**, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur **HEROUART Michel**

Secrétaire de séance

Madame **DUROZELLE Delphine**



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_017**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
12	2	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET EAUX

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un DEFICIT de 12 913,45 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	11 352,43
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	1 561,02
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-12 913,45
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Solde d'exécution de la section d'INVESTISSEMENT (Report Excédent) Compte 001	43 381,73
B. DEFICIT AU 31/12/2025	12 913,45
Résultat de FONCTIONNEMENT reporté - déficit compte 002	12 913,45

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_018**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUPONT Martine** Madame **DUROZELLE Delphine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **DUROZELLE Delphine** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET EAUX

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune **BUDGET EAUX**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 : L'adoption du budget de la Commune **BUDGET EAUX** pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 68 141,18

En dépenses à la somme de : 68 141,18

ARTICLE 2 : D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Chapitre	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	12 913,45
042	Section à section	5 923,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 836,45

RECETTES

Chapitre	Chapitre	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 600,00
74	Subventions d'exploitation	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 236,45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 836,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Chapitre	Montant
21	Immobilisations corporelles	49 304,73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		49 304,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	43 381,73
040	Section à section	5 923,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		49 304,73

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_019**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUPONT Martine** Madame **DUROZELLE Delphine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **DUROZELLE Delphine** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : BUDGET COMMUNE - FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022-39 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : : 06 Mai 2026.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Madame **DUROZELLE Delphine**



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_020**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Monsieur **HEROUART Michel** Madame **PADE Vanessa** Monsieur **LEPRETRE Fabien** Monsieur **DAUSSY Eric** Monsieur **DREANO Frédérique** Madame **DUPONT Martine** Madame **DUROZELLE Delphine** Madame **HEROUART Céline** Madame **LANNOY Amélie** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **PRUVOST Maryline** Madame **MOHAMED Alyssa**

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **DUROZELLE Delphine** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : FONDS VERTS - REHABILITATION CHAUFFAGE de la Salle des Fêtes

M Le Maire informe l'assemblée que la chaudière de la salle des fêtes nécessite son remplacement rapidement. Des fuites de gaz sont constatées et la chaudière a été mise en sécurité et non utilisée.

Il propose à l'Assemblée de demander le FOND VERT à hauteur de 80 % pour son remplacement par une chaudière Air-Air ce qui permettra d'avoir des températures adéquates lors des fortes chaleurs en été, puisque celle-ci est réversible.

Le Conseil Municipal décide :

- De demander LE FOND VERT pour la REHABILITATION DE LA CHAUDIERE à la SALLE DES FÊTES comme suit :

Montant HT de son remplacement : 55.743,79 €

80 % de subvention FOND VERT : 44.595,03 €

20 % à la charge de la commune : 11.148,76 € (+ TVA = 22.297,52 €)

Et charge M Le Maire d'établir les formalités administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Secrétaire de séance

Madame **DUROZELLE Delphine**



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_021**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION D'un nom à l'ESPACE ASSOCIATIF - "Jacky HEROUART"

M Le Maire propose à l'assemblée, que l'espace associatif porte le nom de « Jacky HEROUART » en hommage à celui-ci.

M HEROUART Jacky, ancien Maire et plusieurs fois adjoints, était un homme dont l'implication dans la vie communale a toujours été remarquée et respectable. M le Maire rappelle que ses archives importantes sur la commune ont fait l'objet d'un dépôt aux archives départementales. Il souhaite honorer la vie de cet homme en lui rendant hommage avec l'attribution de son nom à un bâtiment communal.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte de baptiser « Jacky HEROUART » l'espace associatif.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_022**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNON Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADHESION au groupement de commandes "SOLUTIONS INFORMATIQUES ET CONNECTIVITES"

La commune de l'ETOILE souhaite adhérer au groupement de commandes pour les solutions informatiques et connectivités, afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de technologies numériques. Cette adhésion permettra de bénéficier d'achats groupés, favorisant ainsi des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services offerts aux administrés. En collaborant avec d'autres collectivités, la commune pourra également accéder à des solutions innovantes et adaptées, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques.

Visas :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants
- Vu le projet d'acte constitutif du groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités",

Considérant les besoins identifiés en matière de solutions informatiques et connectivités au sein de la commune,
Considérant l'intérêt de la commune à bénéficier de solutions informatiques et connectivités optimisées par le biais d'achats groupés,

Considérant que l'adhésion à ce groupement permettra de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la qualité des services offerts aux administrés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adhérer au groupement de commandes "Solutions Informatiques et Connectivités".
- D'autoriser Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Maire de la commune de l'Etoile, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.
- De charger le Maire de rendre compte au Conseil Municipal des actions entreprises dans le cadre de ce groupement.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_023**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION avec ECTI pour la création du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin de se mettre en règle avec la loi qui soumet aux communes la tenue d'un plan communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal décide de valider la convention avec l'Association ECTI, délégation de Picardie, pour la réalisation d'une mission "France" :

Cette mission a pour objet : Sécurité des biens et des personnes, l'assistance à la réalisation du plan communal de sauvegarde, évaluation des risques.

La convention est proposée pour un forfait de : 2.640 € TTC avec des frais de mission à hauteur de 250 € pour le transport et 50 € pour les frais divers.

Le conseil municipal accepte la dite convention et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADRESSAGE - Convention avec La Poste

La commune a décidé de se mettre à jour sur la demande d'adressage que l'Etat sollicite depuis plusieurs années.

Après consultation auprès de différents prestataires, M Le Maire propose à l'assemblée d'avoir recours à La Poste.

Il est proposé :

- établissement d'un rapport méthodologique pour un montant de 688,92 € TTC
- Un audit et Conseil pour 309,96 €
- La réalisation d'un plan d'adressage pour 3.363,78 €
- Une fin de prestation pour 229,91 €

Le montant total de cette prestation s'élève à : 4.592,17 € TTC qui sera imputé au compte 611 "Contrat de prestation de services"

Il est proposé également de prévoir un montant de 5.000 € en investissement pour l'achat de plaque et numéro de rues.

Le Conseil Municipal décide de valider le concours de La Poste pour l'Adressage, de prévoir 5000 € en investissement et d'autoriser Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNROY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION DES DELEGUES DE LA TE80

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment : L'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ; Les articles L.5211-7, L.5211-8 et L.5711-1 relatifs à la représentation des communes au sein des syndicats mixtes.

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, annexés audit arrêté préfectoral, et notamment : L'article 4, relatif au fonctionnement de la Fédération ; L'article 4-1-1, relatif à la constitution et au fonctionnement des collèges des communes et à la représentation des communes au sein des secteurs géographiques.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2024 portant changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) en Territoire d'Energie Somme (TE80) ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections municipales de mars 2026,

Considérant que Territoire d'Energie Somme est un syndicat mixte fermé exerçant notamment la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que des compétences optionnelles en matière d'énergie et de transition énergétique, Considérant que, conformément à l'article 4-1-1 des statuts, le territoire de Territoire d'Energie Somme est divisé en 16 secteurs géographiques, et que chaque commune adhérente appartient à l'un de ces secteurs ;

Considérant que, toujours en application de l'article 4-1-1 des statuts, chaque commune dont la population municipale est inférieure à 10 000 habitants est représentée par deux délégués titulaires, la population prise en compte étant la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, parmi ses membres, les délégués appelés à représenter la commune au sein du secteur géographique de Territoire d'Energie Somme ;

Considérant que cette désignation est nécessaire afin de permettre l'installation des instances de Territoire d'Energie Somme à la suite du renouvellement municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Désignation des délégués titulaires

De désigner comme délégués titulaires auprès de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

- Monsieur DREANO Frédérique
- Monsieur LEPRETRE Fabien

Article 2 – Durée du mandat

Les délégués ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours, sauf délibération contraire du conseil municipal ou disposition statutaire ultérieure.

Article 3 – Transmission

La présente délibération sera Transmise à Territoire d'Energie Somme (TE80), au représentant de l'État dans le département, notifiée aux intéressés et inscrite au registre des délibérations de la commune.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : 04 mai 2026

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain



Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine

DE_2026_025

Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTIONS DES DELEGUES pour la révision des LISTES ELECTORALES

M le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer à la 2ème liste, non présente lors de la première réunion du 20 mars 2026, si ces membres soient s'inscrire dans la commission de contrôle des listes électorales.

Il est proposé d'inscrire les 3 personnes de la 2ème liste comme suit :

Membres	Titulaire/ Suppléant	Civilité Ex : M. ou Mme	NOM Ex : MARTIN	Prénom Ex : Chantal
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Titulaire	M	HEROUART	Michel
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Titulaire	M	DAUSSY	Eric
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Titulaire	M	TURQUIN	Alex
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Suppléant	Mme	LANNOY	Amélie
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Suppléant	Mme	HEROUART	Céline
Conseiller Municipal Liste majoritaire	Suppléant	Mme	DUPONT	Martine
Conseiller Municipal 2ème liste	Titulaire	Mme	PRUVOST	Maryline
Conseiller Municipal 2ème liste	Titulaire	Mme	MOHAMED	Alyssa
Conseiller Municipal 2ème liste	Suppléant	M	DELOHEN	Michel
Conseiller Municipal 2ème liste	Suppléant	**	**	**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette liste pour la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine



Séance du **lundi 04 mai 2026**

Délibération N° **DE_2026_027**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 28/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	1	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur TIRMARCHE Ghislain Monsieur HEROUART Michel Madame PADE Vanessa Monsieur LEPRETRE Fabien Monsieur DAUSSY Eric Monsieur DREANO Frédérique Madame DUPONT Martine Madame DUROZELLE Delphine Madame HEROUART Céline Madame LANNOY Amélie Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame PRUVOST Maryline Madame MOHAMED Alyssa

Représentés :

Excusés :

Absents : Monsieur DELOHEN Michel

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame DUROZELLE Delphine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ELECTION des délégués du CCID - Commission Communale des Impôts directs

M le Maire informe qu'il y a lieu de proposer 24 personnes pouvant siéger au sein de la Commissions des impôts directs de la commune de L'Etoile.

Il est proposé :

1	M	FLANDRE	François	12/07/1959	33 Rue Henri Godquin	oui
2	M	DAZY	Bernard	17/06/1947	21 Rue Henri Godquin	Oui
3	Mme	HEROUART	Annick	03/03/1957	11 Rue Noël Cailly	oui
4	M	VOLANT	Johann	03/06/1981	1 Rue Noël Cailly	Oui
5	M	TROUILLET	Laurent	15/12/1979	51 Rue Henri Godquin	Oui
6	M	REUSSE	Félicien	09/05/1982	26 Rue du Docteur Eugène Richard	Oui
7	M	MARECHAL	Richard	04/03/1954	185 Rue des Moulins Bleus	Oui
8	M	DELARRE	Pascal	09/12/1961	54 Rue Saint Martin	Oui
9	Mme	PECQUET	Claire	12/02/1969	8 Rue Saint Martin	Oui
10	M	ELOY	François	08/02/1971	43 Rue du Docteur Eugène Richard	Oui
11	M	HULIN	Jason	09/01/1995	77 Rue du 08 Mai	Oui
12	M	LEMPEREUR	Ludovic	22/11/1976	4 Rue Maurice Ternisien	Oui
13	Mme	MOHAMED	Marie-José	04/08/1954	265 Rue Anthime Gigaut	Oui
14	Mme	HEROUART	Céline	30/06/1981	Chemin des chasses	Oui
15	M	TURQUIN	Alex	03/10/1955	167 Bis Rue des Moulins Bleus	Oui
16	Mme	LEFEVRE	Joëlle	19/08/1950	22 Rue de l'Eglise	Oui
17	Mme	RUFFET	Priscillia	26/02/1987	9 Rue des Ergonnes	Oui
18	Mme	DUROZELLE	Delphine	26/04/1973	4 Rue du 2 septembre	Oui
19	Mme	PADE	Vanessa	23/04/1986	162 Rue Saint Martin	Oui
20	M	LEPRETRE	Fabien	10/06/1988	10 Rue de l'Eglise	Oui
21	M	DAUSSY	Eric	14/11/1956	279 Rue Anthime Gigaut	Oui
22	M	DREANO	Frédérique	16/06/1978	4 Rue Henri Godquin	Oui

23	M	JOZEFOWICZ	Olivier	15/05/1977	66 Rue des M
24	Mme	CAILLEUX	Monique	12/03/1960	15 Rue au Sac

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 080-218002830-20260428-DE_2026_027-DE



Le Conseil Municipal valide les 24 noms pour la commission des impôts directs de la commune de l'Etoile.

Fait et délibéré le : 04/05/2026 Pour extrait conforme : *06 Mai 2026.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame DUROZELLE Delphine

